

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2017007

Signataire : MPB/RC

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Silvère ROZENBERG

OBJET : EMGP : Protocole d'accord Plaine Commune/ Icade/ Ville de Saint Denis/ Ville d'Aubervilliers

EXPOSE :

Le Parc d'Icade au Sud de Plaine Commune (Parcs des Portes de Paris et du Mauvin) se situe sur les trois communes de Saint-Denis, Aubervilliers et Paris. Sa position géographique le place au cœur des enjeux d'aménagement du territoire sud de Plaine Commune.

La dynamique du Grand Paris et la signature du Contrat de Développement Territorial entre Plaine Commune, les villes d'Aubervilliers et de Saint Denis et l'Etat constituent une véritable opportunité pour définir un projet concerté de redéploiement du Parc, avec son inscription dans la Métropole du Grand Paris et son intégration au sein du Territoire de la Culture et de la Création.

De plus, les grands projets en cours de développement dans ou autour du Parc Icade sont des éléments accélérateurs de l'aménagement de cette zone : Tramway T8, Campus Condorcet, Gare des Mines...

Cette dynamique de projet a conduit Icade, en lien avec les collectivités, et au regard des objectifs de chacune des parties, à formaliser un Plan Stratégique de Développement cohérent avec le cadre de la politique territoriale de Plaine Commune et des villes d'Aubervilliers et de Saint Denis, étude menée avec l'appui d'Une Fabrique de la Ville.

Enjeux partagés entre les parties :

Un accord de Méthode a été signé entre les Parties le 25 novembre 2015 prévoyant les modalités d'organisation d'un travail partenarial. L' « Accord de méthode » identifiait les enjeux partagés suivants :

- Poursuivre en l'intensifiant le dialogue permanent et partenarial entre Plaine Commune, les villes et Icade, pour une convergence des efforts menés par chacun pour développer au mieux le territoire et le parc Icade des EMGP.
- Inscrire le Parc d'Icade dans le projet du territoire de la Plaine, en bonne coordination avec les opérations publiques d'aménagement en cours, et par

l'affirmation des axes principaux de son développement, tant qualitatifs que quantitatifs.

- Intégrer le Parc dans son environnement urbain.
- Faire du Parc un élément moteur du territoire en matière d'innovation, de culture de création, constitutif d'un vaste quartier numérique reliant le sud de l'agglomération et « l'arc de l'innovation » de la Ville de Paris, et un pôle d'attractivité à l'échelle de la métropole.
- Poursuivre le développement du Parc dans une logique de quartier d'affaires durable reposant sur la mixité d'usage et de fonction.

Afin de favoriser l'aménagement de ce périmètre qui doit permettre de réaliser la « couture urbaine » entre Paris, Saint Denis, Aubervilliers et Plaine Commune, et de définir les obligations de chacun quant au devenir de ce parc stratégique, un protocole d'accord entre Plaine Commune, Icade, Saint Denis et Aubervilliers doit être signé.

Le protocole d'accord a pour objet de :

- Formaliser les points d'accord entre Plaine Commune, les Villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers et Icade, qui constituent le socle du projet de développement du parc Icade des EMGP (Article 2)
- Définir les actions à approfondir et à conduire pour consolider le projet et permettre sa mise en œuvre opérationnelle (Article 2)
- Définir les conditions de mise en œuvre des projets (Article 3)
- Prolonger le cadre de travail partenarial (Article 4)
- Définir la durée et les conditions d'engagement régissant le présent protocole (Articles 5 à 8) ainsi que les suites à donner pour la mise en œuvre du projet global (Article 9)

Conclusion

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver le projet de protocole d'accord Plaine Commune/ Icade/ Ville de Saint Denis/ Ville d'Aubervilliers relatif au développement du parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à le signer.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

N° 059

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2017007

Signataire : MPB/RC

OBJET : EMGP : Protocole d'accord Plaine Commune/ Icade/ Ville de Saint Denis/ Ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la signature d'un accord de méthode le 25 novembre 2015, prévoyant les modalités d'organisation d'un travail partenarial préalablement approuvé par le Bureau Municipal du 5 octobre 2015 ;

Considérant que le parc d'Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris se situe sur les territoires de Paris, Saint Denis, Aubervilliers et Plaine Commune ;

Considérant que le parc doit permettre de réaliser la « couture » urbaine entre Paris Aubervilliers, Saint Denis et Plaine Commune ;

Considérant la dynamique du Grand Paris et la signature du Contrat de Développement Territorial entre Plaine Commune, Aubervilliers, Saint Denis et l'Etat qui constituent une opportunité de redéploiement du Parc, avec son inscription dans la Métropole du Grand Paris et son intégration au sein du Territoire de la Culture et de la Création ;

Considérant les grands projets en cours de développement dans et autour du parc Icade tels que la ligne de tramway T8, le Campus Condorcet et la Gare des Mines ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de protocole d'accord Plaine Commune/ Icade/ Ville de Saint Denis/ Ville d'Aubervilliers relatif au développement du parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord Plaine Commune/ Icade/ Ville de Saint Denis/ Ville d'Aubervilliers relatif au développement du parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris.

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG